

**STANDING COMMITTEE ON
ENVIRONMENTAL PROTECTION,
WATER AND WASTE MANAGEMENT**

9

**COMITÉ PERMANENT DE LA
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET
DE LA GESTION DES DÉCHETS
RAPPORT 5
LE 25 SEPTEMBRE 2019**

**REPORT 5
25 SEPTEMBER 2019**

**Report to
Rapport au :**

**Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management
Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion
des déchets**

17 September 2019 / 17 septembre 2019

**and Council
et au Conseil**

25 September 2019 / 25 septembre 2019

**Submitted September 6, 2019
Soumis le 6 septembre 2019**

**Submitted by
Soumis par :**

**Luc Gagné, Director, Parks, Forestry & Stormwater Services, Public Works and
Environmental Services Department / directeur, Services des parcs, des forêts et
de la gestion des eaux pluviales, Direction générale des travaux publics et de
l'environnement**

Contact Person

Personne-ressource :

**Tracey Schwets, Program Manager, Forest Management Branch / gestionnaire de
programme, Direction de la gestion forestière
613-580-2424 x/poste 43202, tracey.schwets@ottawa.ca**

**Ward/Quartier : City Wide / À l'échelle de
la ville (0)**

**File Number / Numéro de dossier :
ACS2019-PWE-PFS-0020**

SUBJECT: Reaffirmation of Schoolyard Tree Program

**REPORT 5
25 SEPTEMBER 2019**

**OBJET : Reconduction du Programme de subventions pour la plantation
 d'arbres dans les cours d'école**

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management recommend Council reaffirm the Schoolyard Tree Planting Grant Program for the remaining term of Council as per the Corporate Grant and Contribution Policy.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande au Conseil de reconduire le Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école pour le reste du mandat du Conseil conformément à la Politique municipale sur les subventions et les contributions.

CONTEXTE

Le présent rapport donne un aperçu des succès du Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école au cours du mandat 2015-2018 du Conseil.

Le Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école (auparavant le partenariat communautaire de subventions pour la plantation d'arbres et le programme communautaire de subvention Arbres, ReBoisement et Revalorisation de l'Environnement [ARBRE]) a pour mandat d'améliorer et d'accroître le couvert forestier urbain et rural d'Ottawa en formant des partenariats avec la collectivité pour la réalisation de projets de plantation d'arbres dans les cours d'école.

Le partenariat communautaire de subventions pour la plantation d'arbres (Community Partnership Tree Planting Grant Program) a été créé en 1999 par l'ancienne Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (MROC) après la tempête de verglas de 1998. En 2006, le programme a été intégré au « Programme d'entretien des arbres et des forêts, normes de qualité et stratégie de mise en œuvre des améliorations » ([ACS2006-](#)

[PWS-SOP-0005](#)) qui définit des objectifs précis pour les forêts urbaines et rurales ainsi qu'une démarche proactive pour l'entretien et la protection de ces actifs verts.

En 2007, le programme de subvention communautaire ARBRE est venu appuyer l'objectif de la stratégie environnementale de la Ville d'Ottawa consistant à devenir une ville verte et sensible à l'environnement. Le programme était une initiative de quatre ans visant à améliorer les forêts urbaines et rurales de la Ville d'Ottawa par la plantation de 100 000 arbres de 2007 à 2010. Le programme a été un élément clé de l'atteinte de la cible de 100 000 arbres plantés. Le programme avait également lancé de nombreuses initiatives qui dépendaient des mesures prises par les groupes communautaires, les écoles ou les résidents pour la plantation d'arbres et l'embellissement des quartiers.

À la réunion du 11 mai 2010 du Comité de l'urbanisme et de l'environnement, les membres ont demandé que le Service des travaux publics prépare un rapport décrivant les étapes suivantes du programme de plantation d'arbres, étant donné que le programme de plantation municipal venait à échéance. En réponse, le Conseil a approuvé le rapport intitulé « Aménager une forêt saine pour la capitale nationale » ([ACS2010-COS-PWS-0009](#)) et proposé un programme à volets multiples pour la planification, la plantation et l'entretien d'une forêt en santé dans la ville d'Ottawa pour les générations suivantes. Afin de poursuivre les mesures favorables déjà entreprises par la Ville dans le cadre du programme communautaire de subventions pour la plantation d'arbres, un nouveau programme communautaire de plantation d'arbres avait été recommandé. Ce rapport mettait en lumière l'importance de la mobilisation des communautés pour l'amélioration des quartiers et de la qualité de vie à Ottawa. Le rapport proposait la poursuite du programme de subventions pour la plantation d'arbres. Ce programme fournissait un financement aux écoles, aux groupes d'intérêt locaux et aux autres organismes sans but lucratif pour des projets de plantation d'arbres.

L'évolution du Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école a eu des répercussions directes sur les différents objectifs de plantation d'arbres établis par le Conseil. Ainsi, les écoles ont reçu des centaines d'arbres à planter dans leur cour. Au total, plus de 250 partenaires dans l'ensemble de la ville ont été sollicités depuis la création en 2001 du Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école. En moyenne, chaque année, le Programme

**REPORT 5
25 SEPTEMBER 2019**

de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école octroie environ 50 000 dollars en argent ou en services à 14 à 16 projets de plantation d'arbres dans l'ensemble de la ville. Cette aide financière et en nature s'est traduite concrètement par la plantation de 175 arbres par année dans les divers quartiers de la ville.

ANALYSE

Dans un effort pour appuyer la viabilité environnementale d'Ottawa pour ses résidents, le Plan de gestion de la forêt urbaine (PGFU) approuvé par le Conseil, a établi des objectifs précis. Le Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école contribue à l'atteinte de l'objectif global en matière de plantation d'arbres fixé par la Ville en appui à sa viabilité environnementale. Il a également pour mandat d'améliorer et d'accroître le couvert forestier urbain et rural d'Ottawa en formant des partenariats avec la collectivité pour la réalisation de projets de plantation d'arbres dans les cours d'école. Le Programme offre aux groupes communautaires et aux groupes d'intérêt sans but lucratif associés à l'école la possibilité d'assumer le rôle de chef de file pour décider de l'endroit où les arbres seront le plus utiles dans les communautés. La démarche adoptée dans le cadre du Programme permet de maximiser les avantages tant pour les élèves dans leur espace extérieur que dans le quartier dans son ensemble.

Dans le présent rapport, il est recommandé au Conseil de reconduire le Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école pour la durée du mandat actuel du Conseil de 2019-2022. Toute décision allant à l'encontre de cette reconduction entraînerait la fin des partenariats établis par les conseils d'élèves ou de parents, les clubs environnementaux ou de jardinage et les groupes d'intérêt ou les particuliers, partenariats qui permettent à tous ces intervenants de témoigner de leur engagement à réaliser un projet en association avec une école.

Les groupes ou associations qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école peuvent consulter ottawa.ca, ou se rendre à l'un des centres du service à la clientèle pour obtenir des feuillets d'information sur le Programme.

**REPORT 5
25 SEPTEMBER 2019**

Projets admissibles

Les projets de plantation d'arbres sur les terrains d'écoles d'Ottawa sont admissibles au Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école. Les demandes peuvent être formulées par des comités d'élèves ou de parents, des clubs environnementaux ou de jardinage et d'autres groupes et personnes associés à l'école. En plus de coordonner le projet, les demandeurs doivent être en mesure d'effectuer les tâches d'entretien nécessaires des arbres.

Aucun financement ne sera octroyé à des projets qui sont déjà commencés ou terminés. Les groupes peuvent obtenir un financement pendant plusieurs années consécutives, cependant la priorité sera accordée aux groupes qui n'ont pas encore reçu de subvention. En outre, les groupes qui obtiennent une subvention pour une année donnée ne seront pas admissibles à des subventions provenant d'autres programmes de plantation d'arbres de la Ville d'Ottawa au cours de la même année.

Les projets admissibles recevront une subvention pour l'achat et la plantation d'arbres uniquement.

Date limite de présentation d'une demande de subvention

Les demandes de subvention (document 1) doivent parvenir à la Ville au plus tard le 1^{er} juin de chaque année. Lorsqu'un projet est accepté, la subvention ne sera accordée qu'au printemps de l'année suivante et la plantation se fera également au printemps de l'année suivante. Au moins une visite du lieu visé par le projet doit être effectuée par un représentant de la Ville dans le cadre du processus d'examen de la demande de subvention; cette visite doit se dérouler entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de l'année de la demande.

En tout, 14 projets ont été achevés ce printemps et 3 demandes de subvention ont été reçues et approuvées pour l'automne 2019. De plus, 15 demandes sont à l'étude pour 2020.

Dépenses

**REPORT 5
25 SEPTEMBER 2019**

Les fonds doivent être dépensés et les projets achevés dans les 18 mois suivant l'approbation de la subvention. Lorsqu'une subvention est octroyée à l'égard d'un projet, les reçus des dépenses doivent être présentés dans les trois mois suivant la date à laquelle les dépenses ont été engagées.

Les subventions peuvent être accordées sous forme d'arbres ou de fonds. Les dépenses non admissibles sont indiquées dans le formulaire de demande de subvention (document 1) accessible sur Ottawa.ca.

Rapports

Un rapport final sur le projet (document 2) doit être remis au plus tard le 1^{er} mai de l'année suivant l'exécution du projet et inclure le nombre d'arbres plantés, une évaluation du programme d'entretien des arbres et des photographies des nouvelles plantations. La Ville se réserve le droit de refuser une demande de subvention approuvée ou de réduire le montant de la subvention accordée si les documents exigés ne sont pas soumis dans les trois mois suivant l'achèvement du projet. Dans tout article ou matériel promotionnel lié au projet, les bénéficiaires d'une subvention doivent faire mention du soutien accordé par la Ville dans le cadre du Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école.

Des inspections de suivi peuvent être réalisées par la Direction de la gestion forestière afin de vérifier la plantation des arbres et l'utilisation de techniques d'entretien appropriées, et de suggérer des mesures adéquates en cas de problème. Une fois les arbres plantés, il incombe au bénéficiaire de la subvention de veiller à ce qu'ils soient arrosés et entretenus de manière à assurer leur reprise et une saine croissance, et de veiller à ce qu'ils demeurent en place.

Chaque printemps et chaque automne, les conseillers reçoivent une mise à jour sur le nombre total d'arbres plantés dans le cadre des programmes de plantation d'arbres, y compris des renseignements détaillés sur le Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école (nombre d'arbres plantés ou financement reçu dans le cadre de ce programme) dans leur quartier.

Niveau de financement

**REPORT 5
25 SEPTEMBER 2019**

Le montant maximum alloué en subventions est de 10 000 dollars par année. Les subventions peuvent être attribuées en argent (jusqu'à 500 dollars par arbre) ou en arbres fournis et plantés par la Direction de la gestion forestière. Aucun financement n'est requis du demandeur en contrepartie. Le nombre de projets subventionnés chaque année dépend des fonds municipaux affectés à ce programme. Chaque saison de plantation, des arbres à planter sont attribués à un nombre limité de projets de cour d'école. La sélection de ces projets est effectuée par un jury composé d'architectes paysagistes et de gestionnaires de programme de la Direction de la gestion forestière.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Le Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école est offert dans toute la ville et les écoles en milieu rural y sont aussi admissibles.

CONSULTATION

Aucune consultation n'était requise dans le cadre de ce rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucune entrave d'ordre juridique n'est associée à l'approbation de la recommandation du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES

Le Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école contribue à l'atteinte de l'objectif global en matière de plantation d'arbres fixé par la Ville. Il a également pour mandat d'améliorer et d'accroître le couvert forestier urbain et rural d'Ottawa en formant des partenariats avec la collectivité pour la réalisation de projets de plantation d'arbres dans les cours d'école. Toute décision allant à l'encontre de cette reconduction entraînerait la fin de partenariats fructueux et aurait des répercussions directes sur l'objectif en matière de plantation d'arbres de la Ville.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Aucune répercussion financière n'est associée au présent rapport.

**REPORT 5
25 SEPTEMBER 2019**

RÉPERCUSSIONS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

Aucune répercussion sur l'accessibilité n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans un effort pour appuyer la viabilité environnementale d'Ottawa pour les résidents, le Plan de gestion de la forêt urbaine (PGFU) approuvé par le Conseil, a établi des objectifs précis. Le Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école contribue à l'atteinte de l'objectif global en matière de plantation d'arbres fixé par la Ville en appui à sa viabilité environnementale. Il a également pour mandat d'améliorer et d'accroître le couvert forestier urbain et rural d'Ottawa en formant des partenariats avec la collectivité pour la réalisation de projets de plantation d'arbres dans les cours d'école.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

ES1 – Appuyer la durabilité environnementale d'Ottawa

DOCUMENTS

Document 1 – Demande de subvention pour la plantation d'arbres

Document 2 – Rapport sur les subventions à la plantation d'arbres

SUITE À DONNER

Après l'approbation du présent rapport, la Direction de la gestion forestière continuera d'administrer le Programme de subventions pour la plantation d'arbres dans les cours d'école, conformément à la Politique sur les subventions et les contributions de la Ville d'Ottawa.